

Saint-Etienne, le 4 février 2010

Communiqué

Intervention de Régis Juanico sur la Proposition de loi sur le Service Civique

Madame la Présidente,
Monsieur le Haut Commissaire
Mesdames les Rapporteuses,
Madame la présidente de la commission,
Mes cher(e)s collègues,

Avec cette proposition de loi sur le service civique, les jeunes disposeront d'un cadre clairement identifié pour s'engager dans un projet collectif d'intérêt général et exprimer leur générosité.

A un moment où le chacun pour soi et l'individualisme triomphent, nous avons besoin de repères collectifs forts dans notre société. Le service civique en tant qu'engagement désintéressé au service de la collectivité représente une étape importante dans la construction d'une citoyenneté active pour les jeunes générations.

La proposition de loi affirme clairement les objectifs du service civique : renforcer la cohésion sociale et la solidarité. Ces objectifs sont plus que jamais nécessaires dans un contexte de crise sans précédent où nous sentons bien la nécessité, partout sur nos territoires, de recréer du lien social et humain.

Le service civique n'est pas une idée tout à fait nouvelle. Sans remonter à la Loi Jourdan de 1798 qui posait pour la première fois le principe d'une conscription - militaire- pour les jeunes de 20 à 25 ans, les formes civiles du service national, comme l'aide technique ou la coopération, existaient déjà en 1965. Au début des années 90, ces formes civiles représentaient 15% du contingent des appelés, soit 30 000 jeunes, .

Dans le passé, reconnaissons-le, l'imaginaire collectif de notre peuple a eu tendance à idéaliser le rôle intégrateur du service national. Disons-le nettement, celui-ci n'a jamais été universel car strictement masculin à quelques exceptions près et il n'a jamais vraiment été obligatoire.

Certes en 1914, 95% d'une classe d'âge masculine, soit 260 000 jeunes étaient incorporés dans l'armée, mais dans les années 90, un tiers des jeunes gens étaient exemptés pour raisons médicales ou réformés pour raisons administratives. Le service national n'a jamais été non plus égalitaire dans la mesure où 80% des jeunes de niveau Bac + 2 échappaient au service militaire quand 80% des jeunes de niveau CAP l'effectuaient.

C'est pourquoi, nous considérons ce texte comme une première étape vers un service civique obligatoire, universel et égal pour tous, qui je le rappelle était un

engagement des principaux candidats dans la campagne présidentielle de 2007, y compris de Nicolas Sarkozy.

Le service civique doit être un moyen privilégié de tisser des liens entre les jeunes et entre les générations. Nous le constatons tous sur le terrain, la mixité sociale recule aujourd'hui dans notre pays en raison de la ségrégation urbaine et de l'assouplissement de la carte scolaire dans les collèges.

Si nous voulons que le service civique joue véritablement un rôle de brassage social, ouvert largement aux jeunes de toutes origines, de toutes conditions, à ceux issus des milieux les plus modestes, nous devons faire preuve de volontarisme et nous fixer des ambitions fortes au-delà de l'objectif limité de 10% d'une classe d'âge. Je rappelle qu'en Allemagne 100 000 jeunes sont concernés par le service civique.

Le service civique sera utile s'il est synonyme de temps collectif et d'échanges, c'est pourquoi la dimension locale et mutualisée des formations citoyennes qui seront délivrées aux volontaires est fondamentale. Le service civique sera utile s'il permet aux jeunes de sortir de leur cadre de vie traditionnel et de partir à la découverte de nouveaux horizons, c'est pourquoi la prise en charge des frais liés à la mobilité géographique, aux transports ou à l'hébergement est cruciale.

Nous avons souhaité à travers ce texte que le service civique se traduise par un engagement plein et entier au service d'une collectivité ou d'une association. Le service civique sera, j'en suis persuadé, un puissant levier au service du monde associatif. Par contre, soyons très clairs : le service civique volontaire n'est ni du bénévolat ni du salariat.

Nous partageons l'objectif de la proposition de loi que est de simplifier et de rationaliser les différentes formes d'engagement et de volontariats en les rendant plus lisibles. Toutefois, dans la mesure où le volontariat international en administration et le volontariat de solidarité internationale restent régis par leurs propres dispositions, nous pensons qu'il faut également maintenir les dispositions spécifiques du volontariat associatif mis en place par la loi du 23 mai 2006. Nous avons sur ce point un désaccord avec le texte issu de la commission et nous proposerons un certain nombre d'amendements dans ce sens.

Même si le service civique et le volontariat associatif ont des objectifs en commun, ils répondent à des logiques et des formes d'engagements différents. Le volontariat associatif permet en particulier des modalités plus souples d'engagement, sans durée minimum, fractionnable dans le temps jusqu'à trois ans maximum.

Nous devons donc préserver cette diversité dans la possibilité de s'engager sur un projet associatif à tous les âges de la vie et ne pas priver des jeunes ou des moins jeunes de s'engager comme volontaire dans une association en dehors du cadre du service civique et du service national.

De la même façon, nous n'étions pas favorables à inscrire dans ce texte la possibilité de délivrer une attestation de service civique pour les bénévoles.

S'il faut veiller à mettre en place des mesures spécifiques de promotion et de valorisation du bénévolat, de mieux reconnaître l'engagement associatif, nous

pensons que nous devons le faire dans un cadre distinct du service civique. Ne mélangeons pas tout.

Nous avons proposé avec Pierre Morange, en 2008, dans le cadre de la mission d'information parlementaire sur les associations d'accorder un trimestre d'allocation retraite supplémentaire par tranche de 10 ans d'engagement associatif (c'était je le rappelle un engagement de campagne de Nicolas Sarkozy).

Nous avons proposé de doubler les crédits consacrés à la formation des bénévoles, vous venez de les augmenter de 30% à l'occasion de la conférence nationale sur la vie associative et de mettre en place un Livret d'épargne civique reconnaissant l'expérience associative.

Monsieur le Haut-Commissaire, nous sommes tout à fait disposé à vous accompagner dans ce chantier de la reconnaissance du bénévolat qui ne peut plus attendre.

En votant pour cette proposition de loi, même si ce texte est loin d'être parfait et qu'il appelle de nouvelles étapes à venir, j'ai le sentiment que nous ferons plus et mieux pour le sentiment d'appartenance à la Nation, pour l'attachement aux valeurs républicaines des jeunes générations que les débats stériles et confus qui viennent de se tenir sur l'identité nationale.

Monsieur le Haut-Commissaire, nous comptons sur vous pour transmettre ce message à Monsieur Besson.